

Programme de formation

Bien accueillir les personnes en situation de handicap

Objectifs :

La récente obligation de mettre à disposition des usagers de l'ERP un registre public d'accessibilité (Décret n°2017-431 du 28 mars 2017 – Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de sa diffusion) implique d'interroger les connaissances et compétences des agents en ce domaine. Cette session leur garantit l'acquisition des compétences a minima pour un accueil qualitatif, en leur permettant d'anticiper les besoins parfois spécifiques de ces publics.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
- apprécier les différents types de handicap, visibles et non visibles
- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et y répondre
- se sentir investis dans une démarche globale d'accessibilité de l'établissement

A l'issue de cette formation, l'institution renforcera la qualité et l'efficacité de son accueil par une meilleure connaissance des attentes de ses publics qu'ils soient en situation de handicap ou non. Elle pourra valoriser cette formation en l'indiquant dans son registre public d'accessibilité et dans sa démarche d'obtention du label Qualiopi.

Publics et prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis. Elle est destinée à tous les agents et personnels de structures accueillant du public (culture, établissements de santé, enseignement, formation, tourisme, commerces..), de statut public ou privé : chargés de l'accueil des publics, agents techniques, administratifs, communicants et responsables.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation articule des apports de connaissances à des illustrations et exemples tirés de la pratique professionnelle de l'intervenant. Elle accorde une large place aux échanges et aux mises en perspective des situations professionnelles des participants.

Durée :

7 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Définir le handicap
la déficience
l'incapacité

le désavantage
les différentes situations

Connaître les typologies de handicap
le handicap sensoriel (visuel, auditif)
le handicap mental
le handicap moteur
le handicap psychique
les troubles cognitifs (dys...)
l'autisme
les autres situations de handicap comme les maladies invalidantes...

Comprendre les besoins spécifiques des personnes
en amont de la venue
les questions de mobilité
la compréhension
la communication verbale et non verbale
les attitudes adaptées
les aides et services

Inscrire les situations de handicap dans une approche globale
la loi 2005 et son actualité
la participation à la politique mise en œuvre dans l'institution
la « chaîne d'accessibilité » nécessaire à la réussite du projet

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation, de la compréhension des questions abordées et de l'évolution des compétences se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses, d'exercices, de questionnaires et d'échanges entre les participants et lui même. Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation et le volume horaire suivi.

Documentation :

Une netographie et une bibliographie sont fournies aux participants à l'issue de la formation. Elles sont complétées par des références de bonnes pratiques et d'expériences conduites avec succès.